



Naissance d'enfant au Burundi de parents mariés: inscription dans le registre suisse de l'état civil

Février 2022

Documents à soumettre

- Acte de naissance*
- Photocopie du passeport de l'enfant (si disponible)
- Si vous possédez un certificat de famille suisse et souhaitez le mettre à jour, veuillez également remettre l'original à votre représentation

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Légalisation

* Original avec l'apostille (Directeur Général du Protocole et des Affaires Consulaires et Juridiques, Ministère de des Relations extérieures et de la Coopération internationale, Boulevard de la Liberté No 15, BP 1840, Bujumbura - Burundi, +257 22 22 28 42).

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.